Nations Unies S/PV.5756



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 octobre 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5756e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 11 octobre 2007, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été établi par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 11 octobre 2007, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5756e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Géorgie et chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, M. Jean Arnault.
>
> Les membres du Conseil, M. Arnault et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

07-53819 (F) 111007 111007